Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-08_01_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 28 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

Le mercredi vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi vingt-deux janvier conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, Mme CÖENT Annie, Mme FONTENAY Julie, M. MENEUST Philippe, M. DELINOTTE Thibault.

Absents Excusés :

M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme LESAGE Catherine procuration à M. GUÉRET Sébastien, M. BELLANGER Rodolphe procuration à Mme CÖENT Annie, M. CHAHID Mohamed M. GUETTE Christian.

Mme Nolwenn BOZEC a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 22 janvier 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est lu et arrêté.

08_01_2026 – ADMINISTRATION GENERALE – PRESENTATION BILAN EGALITE FEMMES HOMMES 2025

Mme Agnès BLANCHARD, Conseillère municipale co-déléguée à l'égalité femmes/hommes, et Mme Muriel SERRE, Conseillère municipale co-déléguée à l'égalité femmes/hommes rappelle que depuis le 8 mars 2022, Noyal-Châtillon-sur-Seiche a signé la charte Européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour mémoire, cette signature résulte d'une volonté politique et d'une mise en œuvre d'actions concrètes en direction des agentes et agents mais aussi des castelnodaises et castelnodais. La charte sur l'égalité femmes hommes permet au service de la ville de ne plus travailler en silo mais de pouvoir réfléchir en transversalité sur ces questions.

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale de notre République et un pilier essentiel de la cohésion sociale. Au sein de notre commune, elle représente non seulement un principe de justice, mais aussi un levier de progrès, d'équité et de développement durable.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-08_01_2026-DE

Consciente que l'égalité reste à consolider dans de nombreux domaines : vie professionnelle, accès aux responsabilités, engagement citoyen, éducation, culture, sport ou encore équilibre des temps de vie ; la municipalité souhaite affirmer son engagement à agir de manière concrète et durable pour réduire ces écarts.

À travers le bilan de la charte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la commune s'engage à inscrire le principe d'égalité dans l'ensemble de ses politiques publiques et de son organisation interne, au service de l'intérêt général et du vivre-ensemble.

Le Conseil est invité à prendre acte

ANNEXE N°7 - BILAN EGALITE FEMMES HOMMES 2025

- **Présentation faite, le Conseil municipal prend acte**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

